

■ Vous rencontrez des difficultés financières momentanées

Le Service Social de la CGSS peut vous accompagner et vous accorder une aide financière en fonction de votre situation.

■ Des actions collectives de prévention

Votre santé vous appartient, préservez la !

La CGSS en partenariat avec le GIE « Vieillessement actif » vous propose de participer à des ateliers Nutrition, Mémoire, Equilibre, Sommeil....

Contactez le **3646**



Pour en savoir plus, contactez :

- Le Service Social de la CGSS : **3646**
- Le Service Action Sanitaire et Sociale de la CGSS au **3646**
- Le CCAS proche de votre domicile

Retrouvez toutes les informations utiles sur : www.cgss.re



ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES



RCS 314 635 483 00014 CGSS REUNION - Août 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique. Service Communication.

La CGSS de la Réunion
vous accompagne
tout au long de votre retraite.



Caisse Générale
de Sécurité Sociale
de la Réunion
www.cgss.re



■ Vous souhaitez vieillir chez vous, la CGSS vous accompagne :

Le plan d'actions personnalisé

Vous souhaitez l'intervention d'une aide à domicile, le Plan d'Actions Personnalisé (PAP) peut vous apporter un ensemble de solutions et prestations utiles à votre bien être :

- aide à domicile
- frais de portage de repas
- installation d'une téléalarme
- aide aux transports
- pédicurie,
- petits travaux,
- ...

La CGSS peut vous aider sous certaines conditions à financer ces aides.

Si vous remplissez les conditions administratives, un professionnel de l'évaluation sera mandaté par la CGSS pour évaluer votre situation et vous apporter des conseils et solutions adaptés.



Sortie d'Hospitalisation

Vous êtes hospitalisé et vous avez besoin d'aide pour préparer votre retour à domicile, la CGSS vous propose une aide spécifique et temporaire : l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH).

Pour bénéficier de ce dispositif, prenez contact avant votre sortie avec le Service Social de l'hôpital afin qu'une demande soit complétée et transmise au Service Social de la CGSS.

L'Aide à l'habitat

Vous souhaitez être conseillé et recevoir une aide financière pour adapter votre logement.

Le kit prévention et l'aide à l'habitat peuvent vous aider à adapter votre logement pour améliorer votre qualité de vie et vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible.

Le kit de prévention comprend :

- les rehausseurs de WC et d'assise,
- les planches de transfert et les sièges de baignoire,
- les tabourets et les sièges de douche,
- les tapis antidérapants,
- les barres d'appui,
- les mains courantes d'escaliers,
- ...

et l'aide à l'habitat pour la réalisation des travaux d'aménagement.



L'Aide aux situations de rupture (ASIR)

Vous êtes confronté à certains événements douloureux de la vie :

- la perte de votre conjoint(e) ou d'un proche,
- le placement de votre conjoint(e) ou d'un proche en établissement,
- la nécessité d'un déménagement.

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'une aide temporaire et ponctuelle : l'Aide aux Situations de Rupture (ASIR)

Pour vous soutenir, la CGSS vous propose un ensemble d'aides adaptées à votre situation :

- aide au ménage,
- soutien par un psychologue,
- portage de repas,
- accompagnement administratif,
- installation d'une téléalarme,
- ...

Une évaluation globale des besoins sera réalisée par l'Assistant Social de la CGSS.